

CHARTRE | JARDIN COMMUNAUTAIRE

Le jardin appartient à la communauté

- Pas de privatisation possible.
- Le plan du jardin se fait en collectivité.
- L'entier de la surface et des récoltes sont communes.

Le jardin suit les préceptes de la permaculture

- Adhérer aux valeurs de la permaculture: **prendre soin de la terre, prendre soin de l'humain, et partager équitablement**.
 - Respect de la nature et de son environnement (inclus voisinage)
 - Communication et comportement bienveillants.
 - Promouvoir la biodiversité (inclus tout être vivant).
 - Culture BIO ou équivalente (semences, plantes, engrais, etc.).
 - Accès à la parcelle en mobilité douce.
- Éviter l'utilisation de plastique sur la parcelle (réduction de déchets)
- Animaux domestiques priés de rester en dehors de la parcelle.

LES POUCES VERTS | Informations Association

Qui peut devenir membre ?

Toute personne majeure en résidence primaire dans la commune de Montreux qui adhère à la charte du jardin peut s'inscrire à l'association.

Membres actifs

- Cotisation annuelle de 50chf
- Participation minimale dans le jardin de 2x / année
- Participation à l'assemblée annuelle
- Propositions d'actions sur inscriptions, ou libres

Membres passifs

- Cotisation annuelle de 20chf
- Possibilité de participer à l'assemblée annuelle

Et les visiteurs ?

Les visiteurs sont bienvenues à condition de respecter la charte du jardin et d'être accompagnés par un membre actif (inclus mobilité douce pour accéder à la parcelle).